

Sommaire :

- I. Le programme de français de l'année de première**
- II. Au sujet de l'épreuve anticipée écrite de français**
- III. Au sujet de l'épreuve anticipée orale de français**

I. Le programme de français de l'année de première

Le programme de français est entièrement renouvelé pour les classes de 2^{nde} et de 1^{re}. Le texte désormais en vigueur est accessible au lien suivant :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/92/8/spe575_annexe1_1062928.pdf.

Ces nouveaux programmes de français prennent place dans les « enseignements communs » et sont organisés autour de quatre objets d'étude correspondant aux grands genres : la poésie, la littérature d'idées et la presse, le roman et le récit, le théâtre.

En 1^{re}, ces objets d'études sont travaillés plus particulièrement sur le fondement d'un programme d'œuvres et de parcours associés permettant de les situer dans leur contexte historique et générique. Ce programme sera renouvelé par quart chaque année.

Pour chacun des objets d'étude, un choix est à faire parmi trois œuvres intégrales auxquelles sont associées un parcours (autrement dit, un groupement de textes qui respectent le bornage chronologique de l'objet d'étude et qui entretiennent des liens thématiques ou esthétiques avec l'œuvre intégrale choisie).

Une attention toute particulière doit être accordée à l'intitulé du parcours associé. C'est en effet en fonction de l'orientation indiquée par cet intitulé que l'étude de l'œuvre intégrale doit être pensée, étant entendu qu'il n'est pas attendu d'un candidat qu'il ait une connaissance exhaustive de l'œuvre étudiée.

« Il faut permettre aux élèves d'appréhender l'œuvre comme un tout cohérent et construit pour comprendre ses enjeux profonds ; il ne saurait bien sûr être question d'en envisager tous les aspects : c'est pourquoi le parcours associé propose une perspective d'étude privilégiée. [...] En fonction du parcours, le professeur choisit ainsi les entrées les plus pertinentes pour chaque œuvre étudiée : les genres et les formes, les mouvements littéraires, la figure de l'auteur, les motifs, les registres, les contextes, autant de notions qui constituent l'histoire littéraire. »

C'est bien sûr aussi en fonction de cet intitulé que le groupement de textes du parcours associé doit être constitué.

Pour l'année 2025-2026 (session 2026 de l'EAF), les programmes d'œuvres et de parcours associés, pour les voies générale et technologique, sont les suivants :

Voie générale

Objet d'étude : La poésie du XIX^{ème} au XXI^{ème} siècle [objet d'étude renouvelé en 2023-2024]

Rimbaud, *Cahier de Douai* : 22 poèmes, de « Première soirée » à « Ma Bohème (Fantaisie) » / parcours : émancipations créatrices.

OU

Ponge, *La rage de l'expression* / parcours : dans l'atelier du poète.

OU

Hélène Dorion, *Mes forêts* / parcours : la poésie, la nature, l'intime.

Objet d'étude : La littérature d'idées du XVIème au XVIIIème siècle [objet d'étude renouvelé en 2025-2026]

Etienne de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire* / parcours : « Défendre » et « entretenir » la liberté.

OU

Bernard Le Bouyer de Fontenelle, *Entretiens sur la pluralité des mondes* / parcours : le goût de la science.

OU

Françoise de Graffigny, *Lettres d'une Péruvienne* (en incluant les éléments de la seconde édition augmentée de 1752 suivants : l'introduction historique aux *Lettres Péruviennes* et les Lettres XXVIII, XXIX, XXX et XXXIV) / parcours : « un nouvel univers s'est offert à mes yeux ».

Objet d'étude : Le roman et le récit du Moyen-Âge au XXIème siècle

Abbé Prévost, *Manon Lescaut* / parcours : personnages en marge, plaisirs du romanesque.

OU

Balzac, *La Peau de chagrin* / parcours : les romans de l'énergie : création et destruction.

OU

Colette, *Sido* suivi de *Les Vrilles de la vigne* / parcours : la célébration du monde.

Objet d'étude : Le théâtre du XVIIIème au XXIème siècle [objet d'étude renouvelé en 2024-2025]

Corneille, *Le Menteur* / parcours : mensonge et comédie.

OU

Musset, *On ne badine pas avec l'amour* / parcours : les jeux du cœur et de la parole.

OU

Sarraute, *Pour un oui ou pour un non* / parcours : théâtre et dispute.

Voie technologique

Objet d'étude : La poésie du XIXème au XXIème siècle [objet d'étude renouvelé en 2023-2024]

Rimbaud, *Cahier de Douai* : 22 poèmes, de « Première soirée » à « Ma Bohème (Fantaisie) » / parcours : émancipations créatrices.

OU

Ponge, *La rage de l'expression*, de « Berges de la Loire » à « Le mimosa » inclus/ parcours : dans l'atelier du poète.

OU

Hélène Dorion, *Mes forêts* / parcours : la poésie, la nature, l'intime.

Objet d'étude : La littérature d'idées du XVIème au XVIIIème siècle [objet d'étude renouvelé en 2025-2026]

Etienne de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire* / parcours : « Défendre » et « entretenir » la liberté.

OU

Bernard Le Bouyer de Fontenelle, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, Premier soir, Second soir, Troisième soir / parcours : le goût de la science.

OU

Françoise de Graffigny, *Lettres d'une Péruvienne* (en incluant les éléments de la seconde édition augmentée de 1752 suivants : l'introduction historique aux *Lettres Péruviennes* et les Lettres XXVIII, XXIX, XXX et XXXIV) / parcours : « un nouvel univers s'est offert à mes yeux ».

Objet d'étude : Le roman et le récit du Moyen-Âge au XXIème siècle

Abbé Prévost, *Manon Lescaut* / parcours : personnages en marge, plaisirs du romanesque.

OU

Balzac, *Mémoires de deux jeunes mariées* / parcours : raison et sentiments.

OU

Colette, *Sido* suivi de *Les Vrilles de la vigne* / parcours : la célébration du monde.

Objet d'étude : Le théâtre du XVIIème au XXIème siècle [objet d'étude renouvelé en 2024-2025]

Corneille, *Le Menteur* / parcours : mensonge et comédie.

OU

Musset, *On ne badine pas avec l'amour* / parcours : les jeux du cœur et de la parole.

OU

Sarraute, *Pour un oui ou pour un non* / parcours : théâtre et dispute.

II. Au sujet de l'épreuve anticipée écrite de français

Durée : 4 heures - Coefficient : 5, que ce soit pour la voie générale ou pour la voie technologique

Voie générale

Un candidat de la voie générale, pour l'épreuve écrite, a le choix entre deux épreuves : celle de la dissertation ou celle du commentaire.

A. La dissertation

La dissertation consiste à conduire une réflexion personnelle organisée sur une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'œuvres. Elle ne consiste donc pas en une dissertation générale.

La dissertation porte sur un des quatre objets d'étude. Comme il existe pour chaque objet d'étude un programme de trois œuvres avec parcours associé laissé au choix du professeur (ou du candidat individuel), ce sont trois sujets de dissertation qui sont proposés au choix du candidat le jour de l'examen, chacun étant en rapport avec l'une des œuvres et son parcours associé.

Les sujets proposés à l'examen tiennent compte de l'orientation donnée par les intitulés des parcours associés.

Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés dans le cadre de l'objet d'étude concerné, ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelles.

On n'attend pas des élèves en fin de première une maîtrise de l'exercice tel qu'il est pratiqué ou exigé dans l'enseignement supérieur ou dans les concours :

- l'**introduction** doit certes amener le sujet, en formuler l'enjeu et annoncer la construction du développement, mais elle peut le faire de manière assez brève ;
- le **développement** de l'argumentation suppose une construction du devoir, mais celle-ci n'est pas nécessairement ternaire : le fait de proposer deux mouvements, ou quatre, si l'ensemble est cohérent et constitue une argumentation claire, ne doit pas être considéré comme un défaut ;
- **différents types de plan peuvent être acceptés** : le privilège généralement accordé au plan dialectique n'a pas lieu d'être à ce niveau d'études, et un plan analytique, ou progressif convient ;
- la **connaissance de l'œuvre** est déterminante, en raison de la définition même de l'exercice, mais on considère comme normal que les références prennent des formes diverses – citations, narrations brèves, caractérisations, voire allusions ou indications entre parenthèses..., du moment qu'elles sont justes et servent le développement du propos.

Cette production écrite, d'une longueur attendue de 5 pages environ, est notée sur 20.

B. Le commentaire

Le commentaire porte sur un texte littéraire, en lien avec l'un des objets d'étude du programme de la classe de première.

Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels.

Il est attendu que les analyses s'appuient sur des connaissances lexicales, grammaticales, stylistiques et culturelles précises.

En voie générale, il est attendu que le candidat soit capable d'établir son projet de lecture en complète autonomie.

Le texte proposé pour le commentaire n'est pas extrait d'une des œuvres au programme.

Cette production écrite, d'une longueur attendue de 5 pages environ, est notée sur 20.

Voie technologique

Un candidat de la voie générale, pour l'épreuve écrite, a le choix entre deux épreuves : celle de la contraction de texte suivie d'un essai ou celle du commentaire.

A. La contraction de texte suivie d'un essai

La contraction de texte suivie d'un essai (...) prend appui sur un texte relevant d'une forme moderne et contemporaine de la littérature d'idées. Elle ne peut porter que sur l'objet d'étude La littérature d'idées du XVI^e au XVIII^e siècle.

Pour ce qui est de la contraction de texte :

- Elle porte sur un texte écrit en français moderne d'une longueur de 750 mots environ.
- L'objectif de l'exercice est de réduire ce texte au quart de sa longueur avec une marge autorisée de plus ou moins 10 %.
- La longueur à atteindre et la fourchette autorisée sont indiquées par le sujet. Le candidat doit penser à tracer une barre tous les 50 mots dans son texte et à indiquer à la fin de l'exercice le nombre de mots utilisés.
- Outre la réduction du texte original au quart de sa longueur, d'autres règles sont à respecter :
 - o Restituer le point de vue de l'auteur sans commentaire personnel
 - o Conserver l'énonciation
 - o Respecter l'ordre des idées, les proportions qui leur sont accordées et la stratégie argumentative
 - o Reformuler. Le candidat exprime dans son propre langage les assertions du texte. Il peut cependant, lorsqu'il s'agit de mots clés qu'il serait absurde de remplacer par de mauvais équivalents, reprendre les mots du texte et, par exception, citer entre guillemets une formule particulièrement significative.

Pour ce qui est de l'essai :

Le sujet de l'essai porte exclusivement sur l'objet d'étude La littérature d'idées du XVI^e au XVIII^e siècle. Comme il existe pour cet objet d'étude un programme de trois œuvres avec parcours associé laissé au choix du professeur (ou du candidat individuel), ce sont trois sujets qui sont proposés au choix du candidat le jour de l'examen, chacun étant en rapport avec l'une des œuvres et son parcours associé.

Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés pendant l'année ; il peut en outre faire appel à ses lectures et à sa culture personnelles.

Le candidat peut organiser son argumentation de façon très libre, dès lors qu'elle traite bien la question posée et qu'elle se développe avec clarté et logique. Le candidat peut par exemple consacrer tout son essai à la défense d'une seule thèse.

La contraction de texte suivie d'un essai est notée sur 20. Une longueur de deux pages environ est attendue pour l'essai.

B. Le commentaire

Le commentaire porte sur un texte littéraire, en lien avec l'un des objets d'étude du programme de la classe de première.

Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels.

Il est attendu que les analyses s'appuient sur des connaissances lexicales, grammaticales, stylistiques et culturelles précises.

En voie technologique, le sujet est formulé de telle manière qu'il suggère au candidat un projet de lecture. Le texte proposé pour le commentaire n'est pas extrait d'une des œuvres au programme.

Cette production écrite, d'une longueur attendue de 4 pages environ, est notée sur 20.

III. Au sujet de l'épreuve anticipée orale de français

Durée : 20 minutes – **Temps de préparation** : 30 minutes

Coefficient : 5, que ce soit pour la voie générale ou pour la voie technologique

A. Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve anticipée orale de français est composée de deux parties : une première partie structurée en trois temps (lecture à voix haute, explication linéaire et question de grammaire) qui porte sur l'un des textes expliqués dans l'année figurant sur le descriptif ; un entretien portant sur l'œuvre intégrale choisie par le candidat parmi celles qui ont été étudiées en classe ou celles qui ont été proposées en lecture cursive par le professeur.

1) **Première partie de l'épreuve : lecture à voix haute, explication linéaire et question de grammaire**

Durée : 12 minutes

Cette partie se déroule de la manière suivante :

Après avoir accueilli le candidat, l'examineur lui indique :

- le texte et le passage du texte retenu, avec une éventuelle sélection du passage à expliquer, si le texte excède le format d'une vingtaine de lignes de prose continue ;
- la question de grammaire posée, qui ne peut concerner qu'un passage de l'extrait faisant l'objet de l'explication de texte.

Ces éléments sont indiqués par écrit au candidat, au moyen d'une fiche qui lui est remise et qu'il signe avant de commencer sa préparation. Le modèle de fiche est porté en annexe de la présente note de service.

À l'issue de son temps de préparation :

1. Le candidat propose d'abord une **lecture à voix haute** juste, pertinente et expressive du texte choisi par l'examineur, après l'avoir situé brièvement dans l'œuvre ou le parcours associé. (2 points)
2. Le candidat propose une **explication linéaire d'un passage d'une vingtaine de lignes**, sélectionné par l'examineur dans le texte, quand celui-ci excède cette longueur. (8 points)
3. Le candidat répond à la **question de grammaire** posée par l'examineur au moment du tirage. (2 points)

2) **Deuxième partie de l'épreuve : entretien au sujet de l'œuvre intégrale choisie par le candidat**

Durée : 8 minutes

Cette partie de l'épreuve notée sur 8 points, évalue l'expression orale, en réclamant du candidat une implication personnelle dans sa manière de rendre compte et de faire partager une réflexion sur ses expériences de lecture. Elle se déroule en deux temps successifs, le premier n'étant qu'un point de départ pour les interactions qui le suivent et qui constituent l'essentiel de l'épreuve :

1. Le candidat **présente brièvement l'œuvre** qu'il a retenue et **expose les raisons de son choix**.
2. Le candidat **réagit aux relances de l'examineur** qui, prenant appui sur la présentation du candidat et sur les éléments qu'il a exposés, évalue les capacités à dialoguer, à nuancer et à étoffer sa réflexion, à défendre son point de vue sur la base de la connaissance de l'œuvre.

L'examineur ne revient pas sur la première partie de l'épreuve. Evitant les questions fermées et trop ponctuelles, il conduit l'entretien de manière ouverte, en dialoguant avec le candidat de manière à lui permettre d'expliquer, de justifier et ainsi de défendre son choix.

B. Le récapitulatif des activités de lecture

Les éléments à renseigner dans ce document sont indispensables au bon déroulement des deux parties de l'épreuve orale.

Pour la première partie de l'épreuve, un récapitulatif des activités de lecture doit être complété pour chacun des quatre objets d'étude. Ce récapitulatif a pour principale fonction de dresser la liste des textes susceptibles de faire l'objet d'une explication linéaire le jour de l'examen.

En voie générale, le récapitulatif doit comporter au minimum 16 textes (4 textes par objet d'étude : 3 extraits au minimum pour chaque œuvre, 1 texte au minimum pour le parcours associé).

En voie technologique, cette liste doit comporter au minimum 12 textes (3 textes par objet d'étude : 2 extraits au minimum pour chaque œuvre, 1 texte au minimum pour le parcours associé).

Pour la deuxième partie de l'épreuve, le candidat a jusqu'au jour de l'épreuve l'œuvre pour choisir l'œuvre sur laquelle portera l'entretien mené par l'examineur. Cette œuvre devra impérativement être choisie par le candidat individuel parmi l'une des quatre œuvres du programme limitatif ou l'une des lectures cursives mentionnées dans le récapitulatif.

Vous trouverez des **modèles vierges de récapitulatif à utiliser pour la voie générale ou pour la voie technologique** à l'adresse suivante : <http://pedagogie.ac-limoges.fr/lettres/spip.php?article202>

Laurence CICLAIRE et Jean-François LE VAN,
IA-IPR de Lettres de l'Académie de Limoges